

## Elucubrations :

Monsieur le Maire, j'ai eu récemment l'occasion d'écrire que je regrettais les propos mensongers que vous avez tenus à mon égard. Pourquoi continuez-vous sur ce registre ?

Dans le cadre qui figure à l'intérieur de votre circulaire électorale, vous alignez un chapelet d'arguments qui pourraient faire peur. Et pourtant ! Savez vous que jusqu'en 2001? dans le Conseil, il y avait votre 1er adjoint d'aujourd'hui. Et il nous a toujours suivis.

Vous parlez "d'annulation de créances irrécouvrables". Il aurait été plus simple d'écrire "des personnes avaient des dettes envers la Commune de Buire". Et vous avez décidé de leur en faire cadeau. Qu'auriez-vous dit si vous aviez constaté que j'avais abandonné la volonté de récupérer les sommes dues ?

Vous évoquez l'annulation d'une location de bâtiment. Que connaissez-vous de ce dossier social? Cela concerne un artisan, rue Ricquefosse, très ingénieux, très innovant,...mais pas vraiment gestionnaire. A son décès, il laisse des retards colossaux auprès des organismes sociaux. Les menaces de saisies des biens et d'expulsion se précipitent. Sur demande de la veuve, j'obtiendrai l'annulation de toutes les dettes.

**Dans ces conditions, il semblait normal qu'avec l'accord du propriétaire le bâtiment vide soit mis à la disposition de la Commune** (Un soudeur, puis un garagiste, auquel vous avez repris l'atelier).

Quant au "poulailler industriel" que vous évoquez, avez-vous remarqué que dans le contrat, il était prévu la possibilité de mettre un autre exploitant ? Mais vous avez préféré la solution la plus facile (comme pour le reste). Vous savez bien, je suppose, que le terrain acheté pour le parking du cimetière donnait aussi un accès indépendant à ce poulailler.

Dans cette affaire, nous avons pu vérifier l'arrogance de votre 1er adjoint laissant à penser que les gens de condition modeste...c'est insignifiant.

**L'exemple des graphiques est édifiant. Mettre les dépenses, c'est bien. Et pourquoi ne pas mettre en face les recettes ? (Si nous avons emprunté pour construire des ateliers, qui créent des emplois, il est juste de dire que les industriels versaient un loyer égal au remboursement du prêt ("opération blanche")). Les recettes étaient donc plus importantes.**

**Non**, la municipalité actuelle n'est pas exemplaire. Est-il juste que ce soit toujours le même commerçant :

- qui fournisse les 90 Colis de Noël pour les Aînés ?
- qui assure tous les vins d'honneur ?

Il y a aussi un autre commerçant à Buire.

Dès 2001, dans les premiers mois de votre mandat, vous avez fait annuler une petite opération de 6 lots en Accession à la propriété "Résidence de Porte d'Authie". Pourtant 3 lots étaient déjà retenus.

Qu'avez-vous fait de l'argent provenant de la vente du patrimoine communal : bâtiments et terrain : plus de 200 000 € ?

Par clientélisme et peut électoralisme, vous avez vendu en mars 2005 un terrain communal d'1 ha 46 destiné à recevoir des équipements pour les jeunes. Bizarre ! les acheteurs se sont inscrits sur la liste électorale le 31 décembre 2007 (dernier jour). Avez-vous le droit de brader le patrimoine communal !

Quelle nouvelle richesse collective avez-vous apportée au village ?

**Nous, grâce à nos investissements aujourd'hui remboursés, nous vous avons laissé plus de 200 000 € de rentrées d'argent chaque année pour la Commune. (loyers des bâtiments et taxe professionnelle). Un patrimoine communal de valeur (le terrain exploité par le labyrinthe, 3 bâtiments à usage industriels, la Maison à l'angle de la rue Ricquefosse et de la rue Lenne, le terrain au centre du village, le bâtiment situé sur la place communale...). On peut y ajouter les 10 logements de la Résidence Mitterrand (valeur 1 million d'euros), de nombreux emplois...un village touristique en pleine expansion où il faisait bon vivre dans le respect et la convivialité.**

## Qu'en est-il aujourd'hui ?

**Dimanche 9 mars, votez « Ensemble pour l'Avenir »  
Liste emmenée par Gilbert Legrand  
Votez liste complète**

Gilbert LEGRAND  
Ancien Maire



*Photo prise en mars 2008 sur le terrain communal au centre du village (Ancienne pâture Colliez).*

*Cette situation existe depuis 2003.*

*Ce lieu avait pour vocation à devenir une aire de jeux multifonctionnelle. Depuis plusieurs années, rien n'a été fait pour empêcher qu'il ne devienne une décharge sauvage.*

Consultez notre site : [www.buire-le-sec.info](http://www.buire-le-sec.info)